PROVINCE DE QUÉBEC MRC DE PAPINEAU

Séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Duhamel du **vendredi 5 juillet 2019**, **à 19h30** à la salle communautaire sise au 1890 de la rue Principale, à Duhamel, sous la présidence du maire, Monsieur David Pharand.



<u>Sont présents</u> : Madame Marie-Céline Hébert, messieurs Michel Longtin, Gaëtan Lalande et Raymond Bisson

Ont motivé leur absence : Messieurs Noël Picard et Gilles Payer

La directrice générale et secrétaire-trésorière, madame Julie Ricard, est présente et agit également à titre de secrétaire d'assemblée.

La directrice générale et secrétaire-trésorière informe le conseil que l'article 148 du *Code municipal du Québec* a été dûment respecté par la transmission aux membres du conseil ou par la disponibilité au bureau municipal de toute documentation utile à la prise de décision, et ce, au plus tard 72 heures avant l'heure fixée pour le début de la présente séance.

1. Ouverture de la réunion

- 1.1Lecture et adoption de l'ordre du jour
- 1.2Adoption des procès-verbaux de la séance ordinaire du 7 juin 2019 et de la séance extraordinaire du 18 juin 2019.

2. Finances

- 2.1 Lecture et adoption comptes fournisseurs de juin 2019
- 2.2 Rapport des salaires et autres dépenses au 30 juin 2019
- 2.3 Rapport mensuel des revenus et dépenses au 30 juin 2019

3. Mine du lac à la Loutre

4. Rapport du maire

- 4.1 Rapport du maire des faits saillants du rapport financier et du rapport du vérificateur pour l'exercice financier 2018
- 5. Période de questions

6. Département de l'Administration

6.1 Correspondance- Annexe III

7. Département de la gestion des ressources humaines

- 7.1 Nomination d'un contrôleur animalier
- 7.2 Départ à la retraite de M. Pierre Beaudry

8. Département de l'Hygiène du milieu

9. Département des Travaux publics

- 9.1 Compte-rendu du département
- 9.2 Entérinement du paiement des glissières au ch. du lac-Gagnon-Est

10. Département de la Sécurité publique

11. Département de l'Urbanisme et de l'Environnement

11.1 Dérogation mineure lots 5 257 444 et 5 258 540

12. Département des Loisirs, culture et tourisme

13. Département de la promotion et développement économique

13.1 Utilisation du logo par la Fabrique dans le cadre de la bénédiction des motos

14. Département du service à la collectivité

14.3 3° édition de la campagne de financement *Marchons pour la Coopérative de santé du nord de la Petite-Nation*

- 15. Varia
- 16. Période de questions
- 17. Fin de la plénière

1. Ouverture de l'assemblée

2019-07-19267

Ouverture de l'assemblée

Il est résolu à l'unanimité

D'ouvrir la séance ordinaire du Conseil de la Municipalité de Duhamel à 19 h 32.

Adoptée.

1.1 lecture et adoption de l'ordre du jour

2019-07-19268

Lecture et adoption de l'ordre du jour

Il est résolu à l'unanimité

QUE les membres du Conseil approuvent l'ordre du jour tel que présenté.

Adoptée.

1.2 Adoption des procès-verbaux de la séance ordinaire du 7 juin 2019 et de la séance extraordinaire du 18 juin 2019.

2019-07-19269

Adoption des procès-verbaux de la séance ordinaire du 7 juin 2019 et de la séance extraordinaire du 18 juin 2019.

Il est résolu à l'unanimité

QUE la lecture des procès-verbaux de la séance ordinaire du 7 juin 2019 et de la séance extraordinaire du 18 juin 2019 soit exemptée et qu'ils soient adoptés tel que déposés.

Adoptée.

2. FINANCES

2.1 <u>Lecture et adoption des comptes fournisseurs</u>

2019-07-19270

Adoption des comptes fournisseurs au 30 juin 2019

Il est résolu à l'unanimité

QUE le Conseil approuve le paiement des comptes payés et à payer au 30 juin 2019 pour un montant total de 292 205, 12 \$ et ce, tels que détaillés sur les listes déposées, à savoir ;

La liste sélective des déboursés, payés par les chèques 21905 à 21965.

Les paiements 500310 à 500319.

Les prélèvements 4967 à 4991.

QUE les dépenses autorisées en vertu du règlement de délégation de pouvoir, incluses à cette liste, soient par la même occasion approuvées.

Adoptée.

2.2 Rapport des salaires et autres rémunérations du mois de juin 2019

Le rapport des salaires nets et rémunérations diverses du mois de juin 2019 pour une dépense totale de 55 102,69 \$ a été déposé à tous les membres du conseil.

Je, soussigné, certifie qu'il y a des crédits budgétaires ou extra-budgétaires disponibles pour lesquels les dépenses ci-dessus énumérées (points 2.1 et 2.2) ont été projetées par le Conseil, ainsi que les autres dépenses autorisées en vertu des résolutions de ce Conseil à cette séance.

Julie Ricard, directrice générale et secrétaire-trésorière

2.3 Rapport mensuel des revenus et dépenses au 30 juin 2019

2019-07-19271

Rapport mensuel des revenus et dépenses au 30 juin 2019

Il est résolu à l'unanimité

QUE le rapport des revenus et dépenses, au 30 juin 2019, soit accepté, sujet à contrôle par le vérificateur nommé par le Conseil.

Adoptée.

3. MINE LAC À LA LOUTRE

4. RAPPORT DU MAIRE

4.1 Présentation des faits saillants du rapport financier 2018 et du rapport du vérificateur externe en vertu de l'article 176.6 du Code municipal du Québec.

Un rapport sur les faits saillants du rapport financier 2018 et du rapport du vérificateur externe est soumis aux membres du conseil et aux citoyens.

5. PÉRIODE DE QUESTIONS

6. DÉPARTEMENT DE L'ADMINISTRATION

6.1 Correspondance Annexe III

Le détail de la correspondance du mois de juin 2019 apparaît en annexe III, dans un document intitulé « *Correspondance assemblée du mois de juillet 2019* ».

7. DÉPARTEMENT DES RESSOURCES HUMAINES

7.1 Nomination d'un contrôleur animalier

2019-07-19273

Nomination d'un contrôleur animalier

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Duhamel applique un règlement relatif aux animaux;

CONSIDÉRANT QUE l'article 10 du règlement SQ 06-005 indique que le Conseil nomme tout officier ou employé municipal chargé de l'application du règlement;

CONSIDÉRANT QUE le Conseil souhaite nommer un contrôleur animalier qui verra à capturer et garder les animaux errants et, au besoin, à effectuer les visites des propriétés afin de s'assurer du respect des dispositions dudit règlement;

Il est résolu à l'unanimité

QUE Monsieur Pierre Pagé soit nommé contrôleur animalier et que par cette nomination, il soit autorisé à appliquer les dispositions du règlement relatives aux animaux, à savoir le règlement SQ 06-005.

QUE durant les heures normales de travail de l'employé, le temps consacré au contrôle animalier soit intégré au salaire hebdomadaire de l'employé et qu'en dehors des heures normales de travail, le temps consacré au contrôle animalier soit payé au taux horaire normal de l'employé pour un minimum de trois (3) heures par jour, en sus du salaire hebdomadaire.

Adoptée.

7.2 Départ à la retraite de M. Pierre Beaudry

2019-07-19274

Départ à la retraite de M. Pierre Beaudry

CONSIDÉRANT la lettre de M. Pierre Beaudry à l'effet de prendre sa retraite après 34 années de services.

Il est résolu à l'unanimité

QUE les membres du Conseil acceptent le départ à la retraite de M. Pierre Beaudry à titre de chef d'équipe de la voirie en date du 25 juin 2019 et le remercient pour ses nombreuses années de loyaux services.

Adoptée.

- 8. DÉPARTEMENT DE L'HYGIÈNE DU MILIEU
- 9. DÉPARTEMENT DES TRAVAUX PUBLICS
- 9.1 Compte rendu du département
- 9.2 Entérinement du paiement des glissières au ch. du lac-Gagnon-Est

2019-07-19275

Entérinement du paiement des glissières au ch. du lac-Gagnon-Est

CONSIDÉRANT l'installation de glissières de sécurité au chemin du lac-Gagnon-Est conformément à la résolution 2019-03-19152, à la suite de la réfection d'un ponceau ;

Il est résolu à l'unanimité

QUE les membres du Conseil entérinent le paiement de la facture 007618 de l'Entreprises Ployard 2000 inc. au montant de 10 180, 81 \$ taxes incluses pour les glissières au ch. du lac-Gagnon-Est.

Adoptée.

- 10. DÉPARTEMENT DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE
- 10.1 Compte-rendu du département
- 11. DÉPARTEMENT DE L'URBANISME ET DE L'ENVIRONNEMENT
- 11.1 Dérogation mineure lots 5 257 444 et 5 258 540

2019-07-19276

Demande de dérogation mineure lots 5 257 444 et 5 258 540

CONSIDÉRANT QUE dans le règlement de lotissement 2013-06, art.26. il est écrit que la superficie d'un lot non desservi par l'aqueduc la superficie minimale est de 7000 m² sur une largeur moyenne de 80m; toutefois, pour un lot riverain, la largeur

minimale, de front au bord du plan d'eau, lac ou rivière doit être de 80 m et d'une profondeur moyenne de 80 m.

CONSIDÉRANT QUE la demande est à l'effet de construire 4 bâtiments principaux sur deux lots ayant le même matricule;

CONSIDÉRANT QUE les lots 5 257 444 et 5 528 540 ayant le même matricule n'ont pas la superficie suffisante pour permettre de réaliser le projet intégré liant 4 bâtiments principaux sur un lot indivisible au règlement de lotissement 2013-06;

CONSIDÉRANT QUE le plan projet de lotissement fait par Daniel Giroux, arpenteur-géomètre, démontre une pente forte de plus de 25 %;

CONSIDÉRANT QUE les bâtiments principaux doivent respecter le règlement de zonage 2013-05, art.219 sur les pentes fortes;

CONSIDÉRANT QUE ce projet se limite à un accès au lac;

CONSIDÉRANT QUE ce projet se limite à un seul quai;

CONSIDÉRANT QUE qu'un vote tenu lors de l'assemblée du CCU n'a pas permis de recommander ou non au Conseil l'approbation de la demande de dérogation mineure.

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a reçu des avis de la population en lien avec cette demande de dérogation mineure ;

Il est résolu à l'unanimité

QUE les membres du Conseil n'autorisent pas la demande de dérogation mineure à l'effet de construire quatre bâtiments principaux sur les lots 5 257 444 et 5 528 540; **Adoptée.**

12. DÉPARTEMENT DES LOISIRS, TOURISME ET CULTURE

13. DÉPARTEMENT DE PROMOTION ET DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

13.1 Utilisation du logo par la Fabrique dans le cadre de la bénédiction des motos

2019-07-19277

Utilisation du logo par la Fabrique dans le cadre de la bénédiction des motos

CONSIDÉRANT la demande du président de la Fabrique à l'effet d'utiliser le logo de la Municipalité, *Duhamel*, *la vraie vie*, pour fabriquer un autocollant souvenir à distribuer dans le cadre de la bénédiction des motos ;

Il est résolu à l'unanimité

QUE les membres du Conseil autorisent la Fabrique à utiliser le logo de la Municipalité à des fins de promotion lors de la bénédiction des motos 2020.

Adoptée.

14. DÉPARTEMENT DU SERVICE À LA COLLECTIVITÉ

14.1 3e édition de la campagne de financement Marchons pour la Coopérative de santé du nord de la Petite-Nation

2019-07-19278

3^e édition de la campagne de financement *Marchons pour la Coopérative de santé du nord de la Petite-Nation*

CONSIDÉRANT la troisième édition de la levée de fonds annuelle « Marchons pour la Coopérative de santé du nord de la Petite-Nation! » qui se tiendra sous forme de marche en sentier au circuit des Montagnes noires de Ripon le 15 septembre 2019;

CONSIDÉRANT la correspondance de Mathieu Lacombe, député de Papineau et de Mme Lise Villeneuve, présidente de la Coopérative de santé du Nord de la Petite-Nation datée du 25 juin 2019 sollicitant un engagement financier annuel;

CONSIDÉRANT que cette contribution donne une visibilité à la Municipalité de Duhamel lors d'un événement régional ;

Il est résolu à l'unanimité

QUE le Conseil autorise le versement d'une commandite au montant de 200 \$ pour la 3e édition de la campagne de financement Marchons pour la Coopérative de santé du nord de la Petite-Nation.

Adoptée.

15. VARIA

16. PÉRIODE DE QUESTIONS

17. LEVÉE DE LA SÉANCE

2019-07-19279

Levée de la séance

Il est résolu à l'unanimité

QUE la séance soit et est levée à 20 h 45.

Adoptée.